

# Handicap : le tertiaire, une voie d'insertion pérenne

La Semaine pour l'emploi des personnes handicapées lance la réflexion sur l'évolution professionnelle

L'orientation vers les services permettrait-elle de développer durablement l'emploi des personnes handicapées ? Cette question sera posée lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, qui se tient en France du 18 au 24 novembre.

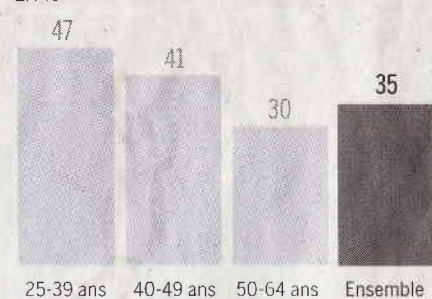
Sur les quelque 2 millions de personnes concernées dans la population active, près de 400 000 (21%) sont au chômage. C'est « plus du double de la moyenne nationale », note Alain Rochon, président de l'Association des paralysés de France (APF). La faiblesse de l'activité professionnelle de ces personnes est à l'origine de la mise en place, en 2005, du quota de 6% que les entreprises de plus de vingt salariés sont dans l'obligation de respecter, sous peine de pénalités.

Le taux de temps partiel des travailleurs handicapés est aussi plus important que celui de l'ensemble des salariés du secteur privé, « à 26% contre 13% » en 2011, indique le ministère du travail.

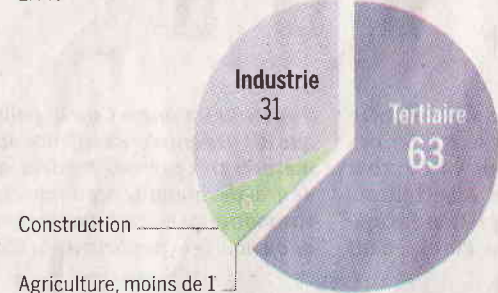
Le temps partiel peut, certes, être une réponse à l'évolution de l'invalidité. Ce fut le cas pour Sylvain Fitas, conseiller clientèle chez ERDF, la filiale d'EDF chargée de la gestion du réseau de distribution d'électricité. Atteint d'une pathologie neurologique, il a opté pour un mi-temps qu'il a écourté afin d'obtenir la catégorie d'invalidité de niveau 1 – elle permet l'exercice, sous certaines conditions, d'une activité salariée.

En France, le taux d'emploi des personnes handicapées (35% en

TAUX D'EMPLOI DE LA POPULATION HANDICAPÉE, EN %



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, EN %



2011) a toujours été inférieur à celui de l'ensemble de la population active (64% à la même période). La crise n'a rien amélioré ; elle a même provoqué une progression de 28% des demandes de reconnaissance de « travailleur handicapé » entre 2007 et 2010.

Mais paradoxalement, l'APF, elle, a plutôt bien traversé la crise, dit M. Rochon. Il y a dix ans, on était dans des secteurs comme la

construction automobile, qui ont été durement frappés par la crise. Nous avons réorienté notre stratégie vers le tertiaire », explique-t-il.

En 2006, la part des personnes handicapées dans les entreprises était, en équivalent temps plein, de 3% dans l'industrie, contre 2,1% dans le tertiaire.

Certes, les proportions ont peu évolué – respectivement 3,6% contre 2,8% en 2011. Mais le nom-

RÉPARTITION DE POPULATION RECONNUE HANDICAPÉE SELON L'ÂGE, EN %



PRINCIPAUX MÉTIERS...  
...SOUHAITÉS PAR LES CANDIDATS HANDICAPÉS (EN %)



RÉPARTITION DE POPULATION RECONNUE HANDICAPÉE SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME, EN %



...QUI LEUR SONT PROPOSÉS



SOURCES : BAROMÈTRE 2013 AGÉPIPH METEJOJOB ; DARES

bre de travailleurs handicapés est devenu plus important dans le tertiaire. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont aujourd'hui à 63% dans les services (contre 31% dans l'industrie). Chez APF, le tertiaire représente 38% du chiffre d'affaires. « Notre objectif est d'atteindre 40% en 2014 et 45% en 2015 », indique M. Rochon. Ce « transfert » pourrait porter une promesse d'amélioration de l'ouverture du marché du travail aux personnes handicapées.

Que ce soit par accident ou en raison de leur travail, 85% des personnes sont adultes quand elles se retrouvent handicapées. Une situa-

Benoît Tanquerelle, 46 ans et polio-myélique, a fait l'essentiel de sa carrière dans l'industrie. « J'ai travaillé dix-sept ans comme ouvrier polyvalent dans une entreprise d'électronique quand, en 2001, celle-ci a été délocalisée. Je suis resté sur le carreau trois ans. Dans l'industrie, mon handicap ne « passait » plus. J'ai rejoint un établissement d'aide par le travail qui m'a formé au graphisme (Photoshop, Illustrator, etc.) avec succès », dit-il.

## Passerelles

Travailler dans le tertiaire offre aussi des passerelles entre les métiers. Daniel Farnolle, 35 ans,

## Ce que dit la loi

**Le « quota légal »** Depuis la loi du 11 février 2005, toute entreprise qui emploie vingt salariés ou plus est tenue de porter à 6% de son effectif la part des travailleurs handicapés.

**Les sanctions** Si ce seuil n'est pas atteint, l'entreprise est redevable d'une contribution financière à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ou au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp), dont le montant est fonction des actions menées ou pas. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, si une société n'a engagé aucune action en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés pendant une période supérieure à trois ans, le montant de la contribution par bénéficiaire manquant est porté à 1500 fois le smic horaire.

tions Le bord de l'eau EDS, 18 €, à paraître le 21 novembre).

Par exemple, sur une plateforme téléphonique, la réception des appels est une tâche beaucoup plus stressante que l'émission des appels, dont le contenu est plus facilement maîtrisable.

Enfin, la réorientation de l'emploi vers les services correspond également au souhait de nombreux travailleurs qui sont en situation de handicap.

Si l'on observe les demandes d'emploi aux offres publiées sur le site de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

tion qui implique souvent une reconversion professionnelle.

« Le basculement vers les services offre des opportunités supplémentaires », note Véronique Bustreel, conseillère nationale emploi à l'APF. « Cela suit d'ailleurs la tendance générale – le tertiaire domine l'économie française, précise-t-elle. Ensuite parce que la diversification des tâches peut y être importante. Désormais, les réponses types à une demande d'emploi sont traitées dans des entreprises adaptées par des travailleurs en situation de handicap. Les sociétés qui externalisent une partie de leur recrutement leur confient cette responsabilité », relate M<sup>me</sup> Bustreel.

La voie des services est celle de la reconversion professionnelle.

atteint de nanisme, avait travaillé dix ans dans la distribution. Il est devenu commercial pour la société d'assurance April. « Certes, certaines entreprises ont peur qu'un handicap visible soit un frein à la vente, dit-il. Mais en réalité, une fois passé un premier blocage, une complicité supplémentaire s'installe avec le client. »

Dans les services, « la diversité d'activités – le traitement des courriers électroniques, les appels téléphoniques (...), la trésorerie, l'élaboration de devis, etc. – procure une palette variée pour adapter l'activité des personnes à leur état », explique Frédéric Baltes, responsable de la plate-forme de raccordement d'électricité où travaille M. Fitas, dans *Réfléchir le management au miroir du handicap* (Collectif, édi-

Agefiph), « les métiers souhaités par les candidats sont majoritairement du secteur tertiaire et à faible niveau de qualification – secrétaire, agent administratif public, etc. – », indique Philippe Deljurie, cofondateur de Meteojob, opérateur et analyste de la plate-forme emploi de l'Agefiph, dont le baromètre « Emploi Agefiph-Météojob 2013 » sera publié mardi 19 novembre.

En revanche, l'inadéquation des offres demeure sur le niveau de qualification. En effet, 81 % des personnes en situation de handicap n'ont pas le baccalauréat.

« On espère beaucoup un volet "travailleurs handicapés" dans le projet de loi actuellement en débat sur la formation professionnelle », souligne M. Rochon. ■

ANNE RODIER

## ERDF joue une autre approche du travail pour le recyclage de ses vieux compteurs

L'ACCORD signé par Electricité réseau distribution France (ERDF) sur l'intégration des travailleurs handicapés pour 2009-2012 ayant été un succès, la filiale d'EDF l'a renouvelé. Son objectif ? Atteindre le seuil de 6 % des effectifs que la loi demande aux entreprises de plus de vingt salariés de réserver à ces personnes. Fin 2012, ERDF était à 4,09 %. La moyenne nationale (2,7 % en 2009) se situait à 3,1 % en 2011, selon les derniers chiffres du ministère du travail.

Pour atteindre les 6 %, la loi autorise que l'emploi des personnes handicapées soit « indirect », à hauteur de 50 % de l'objectif, à condition de passer par l'intermédiaire d'entreprises agréées du secteur protégé, à savoir des entreprises adaptées (EA), des centres de distribution de travail à domicile (CDTD) et des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT).

Les EA sont de petites PME qui offrent des conditions de travail et de management adaptées et ser-

vent de tremplins vers les entreprises classiques. Les ESAT sont des établissements médico-sociaux accessibles aux personnes handicapées qui ne présentent pas une autonomie suffisante pour travailler en milieu ordinaire.

C'est dans le cadre d'une EA qu'ERDF a confié l'intégralité du recyclage de ses compteurs électroniques et électromécaniques à APF Entreprise Tours, société qui compte une centaine de salariés dont 80 % sont handicapés.

### Etude de faisabilité

Ce projet s'est révélé porteur d'innovation. Pour les salariés, c'est un travail comme un autre : « Les compteurs arrivaient dans un chariot, on les testait, on changeait les pièces », raconte Marylène Mason, 52 ans. Mais la direction souligne que sa mise en place a nécessité d'étudier sa faisabilité par les personnes handicapées. « Notre budget formation est six fois le minimum légal », indique Brigitte

Le Nerrant, directrice de l'EA de Tours. « Il faut être attentif au potentiel des personnes. On a donc développé des outils qui nous permettent d'avoir un suivi statistique de l'organisation de la production », précise-t-elle.

Pour ERDF, outre le 1,2 million d'euros d'économies réalisées par le recyclage des compteurs, « ce partenariat a apporté un système de traçabilité de nos pannes et des défauts génériques précieux, avant le passage aux compteurs Linky », assure Catherine Cros, directrice de la politique industrielle et responsable des achats d'ERDF.

Sur un parc de 35 millions de compteurs, ce sont près de 630 000 qui sont testés chaque année par des salariés en situation de handicap ; plus de 200 000 sont recyclés. Et « 270 emplois du secteur sont ainsi sécurisés », précise Christine Goubet-Milhaud, directrice des ressources humaines d'ERDF. ■

A. RR